



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 216-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.482

Déposée le : 02.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Fisli (Meikirch, PS) (porte-parole)
Widmer (Bern, Les VERT-E-S)
Schild (Bern, PVL)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Blatti (Oberwil i. S., UDF)
Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)
Esseiva (Bern, PLR)
Aebischer (Guggisberg, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 225/2026 du 4 mars 2026
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Du matériel de vote authentique pour l'éducation à la citoyenneté

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les bases légales ou organisationnelles nécessaires pour que les écoles se voient mettre à disposition gratuitement du matériel de vote authentique pour l'éducation à la citoyenneté, matériel toutefois présenté de façon claire et incorruptible comme du matériel didactique.

Développement :

L'éducation à la citoyenneté est un élément clé de la mission des écoles. Selon le Lehrplan 21, les écoles sont tenues de permettre aux élèves la participation active à la communauté démocratique et de les familiariser avec les processus politiques. Les plans d'étude de la formation professionnelle ainsi que ceux de la formation gymnasiale dans le canton de Berne mettent eux aussi l'accent sur les connaissances civiques et la réflexion sur les processus décisionnels politiques.

L'utilisation de matériel authentique en cours augmente considérablement les effets pédagogiques par rapport à du matériel purement fictif. Les élèves peuvent ainsi s'exercer sur des supports réalistes, comprendre le fonctionnement des processus d'élection et de votation et par là même développer une meilleure compréhension des procédures démocratiques. Dans le

même temps, tout danger de confusion avec le matériel officiel est exclu grâce à un marquage clair et incorruptible des documents.

Le gouvernement zurichois a d'ores et déjà introduit une telle solution : dans ce canton, les écoles reçoivent le matériel de vote authentique, marqué comme matériel didactique (cf. 293a_2022_Postulat_Fiktive Unterlagen für Unterricht.indd). Cette pratique a fait ses preuves et contribue sans aucun doute au renforcement de l'éducation politique.

Le canton de Berne doit lui aussi entreprendre les démarches nécessaires pour permettre dans ses écoles l'accès à cet instrument éprouvé d'éveil à la démocratie.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa mise en œuvre relève de la compétence financière du Conseil-exécutif (art. 89, al. 2 ConstC). S'agissant de motions de ce type, la latitude du Conseil-exécutif est relativement grande dans l'appréciation du degré de réalisation des objectifs, des moyens à mettre en œuvre et des autres modalités de l'exécution du mandat. Il appartient au Conseil-exécutif de décider en dernier ressort.

Le Lehrplan 21 prévoit l'acquisition par les élèves fréquentant l'école obligatoire de toute une série de compétences essentielles pour l'éducation à la citoyenneté. Ils abordent notamment les processus politiques et s'approprient les éléments de base de la démocratie. Dans les écoles moyennes et de la formation professionnelle, l'éducation à la citoyenneté fait également partie des objectifs d'apprentissage généraux. Certaines enseignantes et certains enseignants ont d'ores et déjà recours à un matériel de votation et d'élection authentique avant les élections et les votations. La Chancellerie d'État met un point d'honneur à accéder aux demandes qui lui parviennent de la part des écoles sollicitant la mise à disposition à des fins pédagogiques de bulletins de vote, de bulletins électoraux et autres messages de votation. Pour l'instant, ni cartes de légitimation ni enveloppes de vote et d'élection n'ont été distribuées.

L'éducation et la participation politiques sont aussi un champ d'action important de l'animation de jeunesse, dont la responsabilité, dans le canton de Berne, est partagée avec les communes. Par l'intermédiaire de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), la Confédération contribue par ailleurs à financer du matériel didactique interactif pouvant être utilisé dans toute la Suisse pour l'ensemble des votations et des élections. Ainsi, l'OFAS verse notamment 1,2 million de francs par an à la Fédération suisse des parlements des Jeunes (FSPJ), qui utilise ces moyens pour proposer le site www.easyvote.ch ainsi qu'une application. Easyvote met à la disposition des écoles un matériel didactique très vaste consacré au sujet des élections et des votations. Toutefois, ce matériel ne comprend pas de documents authentiques.

Les écoles zurichoises des degrés secondaires I et II peuvent depuis peu se procurer le matériel de vote conforme à l'original pour les cours deux fois par an¹. Pour ce faire, les enseignantes et enseignants peuvent commander gratuitement le matériel de vote auprès de l'éditeur cantonal Lehrmittelverlag Zürich pendant un certain laps de temps. C'est la direction de l'instruction publique qui tient les écoles informées à propos de l'offre du moment. Le matériel de vote a été mis à la disposition des écoles du canton de Zurich pour la première fois lors du scrutin du 30 novembre 2025.

¹ <https://www.zh.ch/de/bildung/informationen-fuer-schulen/informationen-volksschule/volksschule-schulinfo-unterricht/kantonale-abstimmungs--und-wahlunterlagen-fuer-den-unterricht.html>

Le développement de la formation politique figure dans les directives du programme gouvernemental de législature 2023-2026 (objectif 3). Le Conseil-exécutif soutient l'objet de l'intervention parlementaire, à savoir de mettre à la disposition des élèves, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, un matériel de vote et d'élection conforme l'original. L'utilisation de matériel de votation et d'élection en classe est susceptible d'améliorer de manière significative la participation politique des jeunes en établissant un lien direct avec les questions d'actualité. En outre, le matériel livré dans les écoles permet d'effectuer des exercices pratiques avec les élèves d'un bout à l'autre de la procédure de votation ou d'élection.

Aussi le Conseil-exécutif est-il disposé à mettre à la disposition des écoles un matériel de vote cantonal authentique. Cette offre s'appliquera également aux élections cantonales de renouvellement général. Vu les ressources personnelles et financières nécessaires, la possibilité d'obtenir du matériel de vote sera limitée à un scrutin par année. La fenêtre de temps pour passer commande sera communiquée aux écoles par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC). L'INC est chargée de mettre en place une procédure efficace pour les écoles, de concert avec la Chancellerie d'État.

En fonction de la demande, la fourchette des coûts par scrutin devrait osciller entre une et quelques dizaines de milliers de francs. Les dépenses occasionnées par les services cantonaux mentionnés sont prises en charge par ces derniers. Les moyens financiers n'ont pas encore été budgétés pour le moment. La mise en œuvre ne sera pas possible avant 2027 ; il faudra attendre que le Grand Conseil ait pris la décision budgétaire en ce sens. La procédure décrite ne nécessite aucune modification des bases légales.

Dès lors, le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion.

Destinataire
– Grand Conseil